



N° 2021/44
du 20 mai 2021

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 MAI 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

émettant le vœu de solliciter de l'Etat l'organisation de la dernière consultation sur l'accession à la pleine souveraineté telle que prévue par l'accord de Nouméa en 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant le vœu du Maire Willy GATUHAU du 11 mai 2021, reçu en mairie le même jour et enregistré sous le numéro 2763,

21 MAI 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

La commune de Païta émet le vœu que l'Etat organise en 2021 la dernière consultation sur l'accession à la pleine souveraineté prévue par l'accord de Nouméa.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud par intérim et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

LE MAIRE



Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, Willy GATUHAU, are scattered across the page.

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- Affichage..... 2
- Archives 1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
• de la transmission effectuée le 21 MAI 2021
• de la notification effectuée le 21 MAI 2021
• de la publication effectuée le 21 MAI 2021
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 MAI 2021